

Séance du 8 février 2018

L'an deux mil dix huit, le 8 février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 2 février 2018.

Etaient présents : M. QUESNEY, M.MADONNA, Mme CAMIER, Mrs VERSAVEL, DERRIEN, MÉNARD, GUÉROULT, Mmes CORADELLO, BRÉANT, RENAULT

Absents excusés: Mrs DESMARAIS, SIMEON

Absents : Mmes QUESNE, DUPONT, SWERTVAEGER

M SIMEON a donné pouvoir à M MADONNA

Mme RENAULT a été nommée secrétaire de séance.

La séance est déclarée ouverte par M. QUESNEY, maire.

Lancement des travaux de rénovation de l'école suite à audit énergétique – demande de subvention au titre de la DETR – demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Eure

Mme RENAULT demande que systématiquement, maintenant, les secrétaires soient dans la boucle afin qu'elles soient informées. Par ailleurs, elles auront une charge de travail supplémentaire et il faut en tenir compte pour le calcul de leurs heures. Il faudra sans doute faire appel à un bureau d'experts pour le montage de l'ensemble du dossier sur un plan administratif.

M. MÉNARD explique que la société EAD27 n'a plus de partenariat avec le Département de l'Eure et de ce fait il a fallu se débrouiller tout seul.

Présentation par M. QUESNEY des aides TEPCV.

M. MÉNARD explique que le TEPCV se répartit :

Une subvention de 61000 € pour le projet de rénovation de l'école, et

Une subvention de 17600 € pour la chaudière à bois.

La subvention au titre de la DETR peut monter jusqu'à 40 % du montant HT des travaux.

La subvention auprès du conseil départemental peut, elle aussi, monter jusqu'à 40 % du montant HT des travaux.

20 % sont obligatoirement à la charge de la commune.

Les travaux ne seront engagés qu'à la condition de percevoir des subventions.

Une équipe de travail, composée de Mrs MÉNARD, DERRIEN et VERSAVEL aideront à monter les dossiers de demande de subventions et suivront le déroulement.

Mme RENAULT propose de venir en soutien aux secrétaires sur le plan juridique et sur le marché public.

M QUESNEY présente les délibérations.

Le conseil municipal vote pour le lancement des travaux de l'école à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant.

Questions diverses

Commission finance : mardi 20 février à 19h00

Prochain conseil municipal pour approuver le choix de la Commission d'Appel d'Offres le jeudi 15 février 18h30.

Demande d'autorisation pour le flyer des mares : ok mais en format A5.